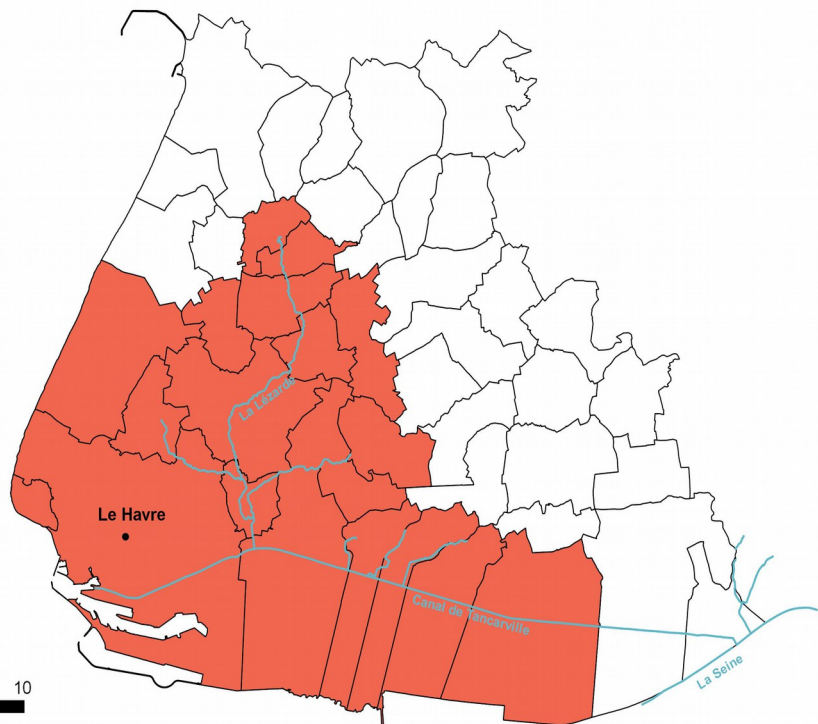


# PROJET

## Directive Inondation Bassin Seine Normandie

### **Territoire à Risque Important d'inondation National (TRIN) du Havre**

### **Stratégie locale de gestion du risque inondation Synthèse**



Ressources, territoires, habitats et logement  
Énergies et climat Développement durable  
Prévention des risques Infrastructures, transports et mer

Présent  
pour  
l'avenir

## LE RISQUE INONDATION DANS LE PERIMETRE DE LA STRATEGIE

### - 46 COMMUNES INCLUSES DANS LE PÉRIMÈTRE DE LA STRATÉGIE

- 80 000 HABITANTS POTENTIELLEMENT IMPACTÉS PAR LE DÉBORDEMENT DE COURS D'EAU ET LE RUISSELLEMENT, soit 29 % de la population du territoire de la stratégie locale

- 54 000 HABITANTS POTENTIELLEMENT IMPACTÉS PAR LA SUBMERSION MARINE, soit 20 % de la population du périmètre de la stratégie locale

- PRÈS DE 110 000 EMPLOIS EXPOSÉS aux risques d'inondation

- ENJEUX INDUSTRIELS CONCENTRÉS SUR L'ESTUAIRE DE LA SEINE sur les communes du Havre, de Gonfreville l'Orcher, de Sandouville et de Saint-Vigor-d'Ymonville

#### Connaissance du risque inondation sur le territoire

- Connaissance du risque débordement de cours d'eau, ruissellement, remontée de nappe développée à travers différents documents structurants du territoire (PPRI, PAPI, SAGE, études hydrologiques du SMBV PCE)
- Connaissance du risque submersion marine encore sommaire à développer sur le territoire de la SLGRI

#### Qu'apporte-t-elle de nouveau ?

Elle fixe les orientations des politiques locales de gestion des risques d'inondation en combinant la réduction de la vulnérabilité, la gestion des aléas, la gestion de crise, les gouvernances et la culture du risque. Elle apporte une analyse exhaustive de l'état de la résilience du territoire face aux risques d'inondation. Elle met l'accent sur la dimension stratégique nécessaire à la déclinaison de ses dispositions de façon opérationnelle par un ou des programmes d'actions développant des actions concrètes adaptées à la réalité de la prise en compte de la problématique inondation dans les différents secteurs du territoire.

## UN NOUVEL OUTIL POUR RÉDUIRE LOCALEMENT L'IMPACT NÉGATIF DES INONDATIONS

### Qu'est-ce que la stratégie locale de gestion du risque inondation ?

La stratégie locale est d'abord la stratégie de réduction des conséquences dommageables des inondations pour le TRIN Du Havre. Elle fixe les objectifs de réductions des conséquences dommageables des inondations potentielles, en déclinaison du plan de gestion des risques inondation (PGRI) et de la Stratégie nationale de gestion du risque inondation.

Pour atteindre ces objectifs, la stratégie locale liste des dispositions à mettre en œuvre dans un délai de 6 ans.

#### La gestion du risque inondation repose sur plusieurs niveaux :

**Au niveau européen :** Directive inondation

**au niveau national :** la stratégie nationale de gestion des risques d'inondation approuvée en octobre 2014

**au niveau du bassin Seine-Normandie :**

1. l'évaluation préliminaire du risque d'inondation (EPRI) ; diagnostic qui éclaire sur les enjeux des risques passés, actuels et futurs -élaborée en 2011
2. l'identification de territoires à risques importants d'inondation important du Havre (TRIN) – réalisée en 2012
3. la cartographie des surfaces inondables et des risques à l'échelle du TRIN du Havre – réalisée de 2013 à 2014
4. le plan de gestion des risques d'inondation(PGRI) approuvé le 22 décembre 2015

## 4 GRANDS OBJECTIFS DÉCLINÉS A TRAVERS 68 DISPOSITIONS

### ① Réduire la vulnérabilité des territoires

La réduction de la vulnérabilité du territoire passe impérativement par une harmonisation de l'amélioration de la connaissance des différents phénomènes afin de mieux les anticiper. S'il est nécessaire de favoriser la mise en place de diagnostics de vulnérabilité des bâtiments, une attention particulière devra être portée pour les bâtiments ne possédant pas de possibilité d'évacuation verticale. L'objectif des parties prenantes est que le territoire se dote de bâtiments résilients afin de réduire le délai de retour à la normale en cas d'inondation. De la même façon, la vulnérabilité des équipements doit aussi être ciblée dans ce cadre mais surtout pour éviter un effet domino aux secteurs non touchés par la crise inondation.

### ② Agir sur l'aléa pour réduire le coût des dommages

La démarche de réduction des coûts des dommages est déjà engagée sur le territoire. L'absence d'événement majeur depuis 2003, n'ayant pas permis de juger de l'efficacité des réductions mises en place, l'objectif est de maintenir ce niveau de réduction et d'enclencher parallèlement une démarche de réduction des coûts liés à la submersion marine. Pour y parvenir, la promotion des aménagements d'hydraulique douce pour lutter contre les inondations et l'érosion des sols en plus des ouvrages de rétention dynamique amont est essentielle, ainsi que le développement d'une meilleure gestion et cohérence des bassins de rétention. Pour pouvoir faire face à l'aléa ruissellement, une stratégie de rétention dynamique des crues dans les secteurs défavorisés et la réduction des coûts des dommages via la mise en place de dispositions préventives permanentes doivent être développées. Les enjeux du SAGE de la vallée du Commerce, liés à la protection des zones d'expansion des crues et des zones humides sont repris pour aboutir à l'identification, la préservation et la restauration des zones humides fonctionnelle dans les documents d'urbanisme. L'approche intégrée de la gestion du risque inondation suppose aussi que les problématiques issues de la loi sur l'eau puissent être étendues à travers les PLU/PLUI aux projets non soumis réglementairement celle-ci. Enfin, la

connaissance de l'aléa submersion marine sera développée au moyen d'une meilleure gestion et cohérence des systèmes d'endiguement entre les différents acteurs.

### ③ Raccourcir fortement le délai de retour à la normale des territoires sinistrés

L'identification des moyens de la chaîne de prévention ainsi que l'inventaire des moyens disponibles pour contrer l'aléa avant, pendant et après la crise sont incontournables pour se préparer à gérer les crises. Les parties prenantes ont d'ailleurs insisté sur la nécessité pour les décideurs d'avoir une meilleure connaissance des pouvoirs de chacun des acteurs dans la résorption de la crise. Pour tirer profit de l'expérience, connaître et améliorer la résilience des territoires, une vigilance particulière devra être portée sur le partage du retour d'expérience sur les solutions efficaces et aussi sur l'élargissement de la vision des conséquences des événements aux effets secondaires, comme par exemple, l'insalubrité temporaire de l'eau suite à une inondation. Enfin pour concevoir des projets d'aménagements résilients, l'amélioration de la résilience des territoires et des enjeux exposés, ainsi que l'optimisation de l'implantation des ouvrages stratégiques, des lieux et infrastructures prioritaires devront être privilégiées.

### ④ Mobiliser tous les acteurs via le maintien et le développement de la culture du risque

Les acteurs du territoire se sont fortement investis dans le développement d'une culture du risque. Une vision commune et partagée du risque doit conduire à l'acceptation du risque et la connaissance du rôle de chacun en cas de survenance d'un événement. Ainsi, l'objectif 4 s'articule autour des points suivants :

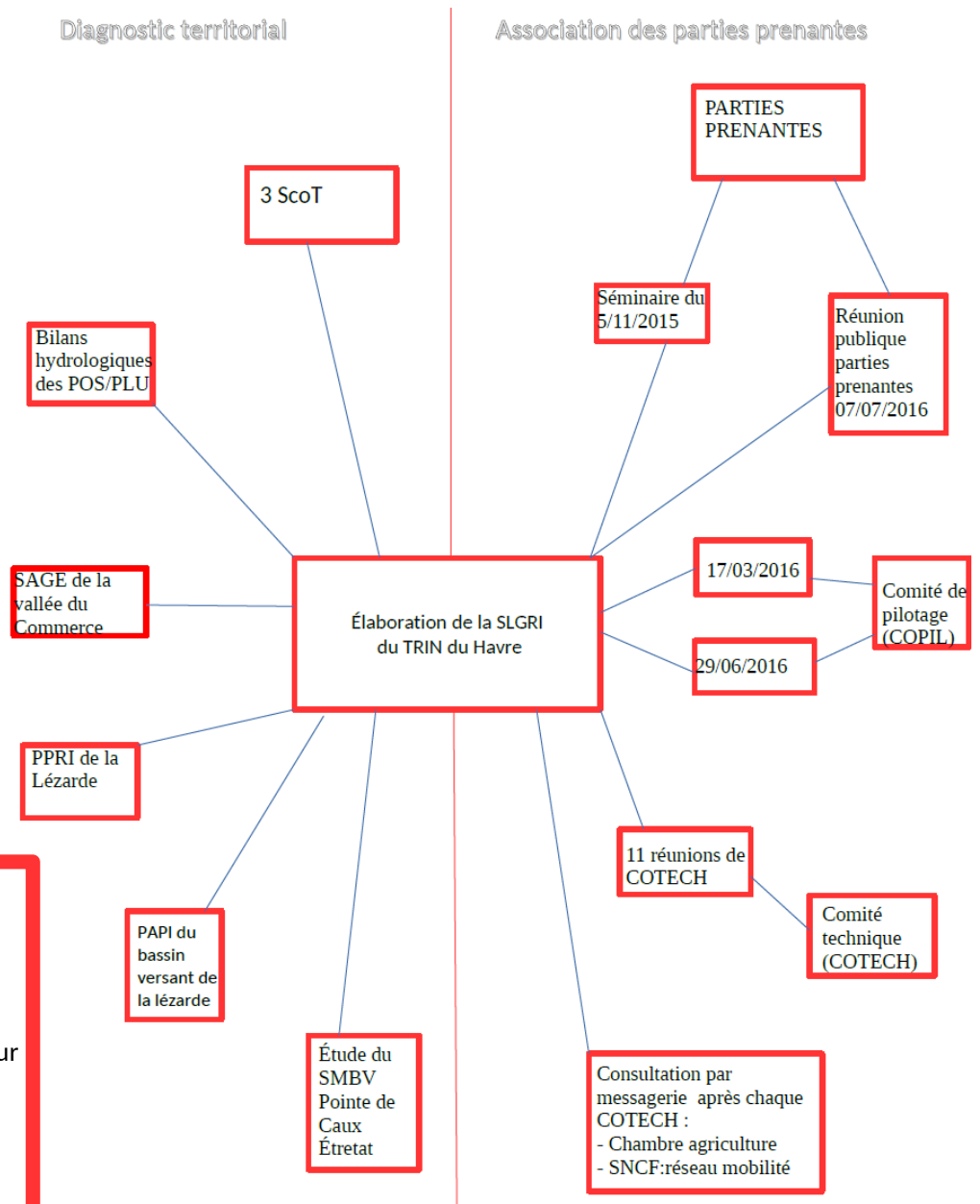
- un rappel de son rôle à chaque acteur en amont de l'événement,
- l'acculturation des populations aux risques d'inondation,
- la sensibilisation en amont de tous les acteurs aux conséquences du risque inondation,
- la construction d'une mémoire collective
- le repositionnement des risques dans notre environnement.

L'objectif 4 est crucial pour l'atteinte de la résilience du territoire et la mise en œuvre des 3 autres objectifs.

## UNE LARGE ASSOCIATION DES PARTIES PRENANTES POUR L'ÉLABORATION DE LA STRATEGIE

L'article L566-8 du code de l'environnement précise que « les stratégies locales sont élaborées conjointement par les parties intéressées ». Un séminaire participatif a été organisé le 5 novembre 2015 par la DDTM76 afin de recueillir les propositions des parties prenantes sur les 4 objectifs de la stratégie.

Ces éléments additionnés au diagnostic territorial ont permis aux membres du comité techniques, d'élaborer au cours de leurs 11 réunions de travail la proposition de document de stratégie. Cette rédaction a fait l'objet d'une validation intermédiaire en comité de pilotage le 17 mars 2017, puis d'une présentation du projet de document final le 29 juin 2016. Enfin, l'ensemble des travaux a été présenté à l'ensemble des parties prenantes, lors d'une réunion publique le 7 juillet 2016.



### CALENDRIER

**Mi-juillet 2016 au 30 septembre 2016 :**

- Consultation publique sur le document de la SLGRI
- Avis de Monsieur le préfet coordonnateur Du bassin Seine-Normandie

**1<sup>er</sup> octobre 2016 au 15 octobre 2016 :**

- intégration des avis formulés dans le document de la SLGRI

**- Décembre 2016 :** Approbation de la SLGRI